

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
AR PREFECTURE DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

016-211602362-20161215-D\_2016\_14\_9-DE 8, place du champ de foire  
Reçu le 27/12/2016 16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME  
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38  
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :  
D\_2016\_14\_9

L' an deux mille seize , le jeudi 15 décembre à 19 h 00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 09 Décembre 2016

Présents : 14

**Présents** : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame HITIER Marie-Christine, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame BERTIN Nathalie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur SUSSET Bernard, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur BERCHENY Dorian

Votants : 21

**Objet : Approbation du rapport  
de la CLECT et reprise de la  
compétence voirie**

**Pouvoirs** :

Monsieur TROUSSICOT Franck a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel  
Madame RELET Graziella a donné pouvoir à Madame HITIER Marie-Christine  
Madame COOLEN Anne-Marie a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle  
Madame TAMAGNA Véronique a donné pouvoir à Madame SOULET Sandrine  
Monsieur NOËL Frédéric a donné pouvoir à Monsieur FOUCHÉ Joël  
Monsieur PORTE Henri-Renaud a donné pouvoir à Monsieur RABSKI Jean  
Monsieur NEBOUT Joël a donné pouvoir à Madame GROLLEAU Rachel

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Monsieur TROUSSICOT Franck, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Madame COUSSY Stéphanie, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur NEBOUT Joël

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Joël FOUCHÉ

Fait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors du Conseil Communautaire du 24 novembre, la Communauté de Communes Charente-Boëme-Charraud a voté la restitution de la compétence voirie aux communes, préalablement à la fusion avec le Grand Angoulême.

Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

A cette occasion, la CLECT, réunie le 22 novembre 2016, a évalué les charges sur la période de référence 2012 à 2015, en faisant une moyenne des dépenses d'investissement et de fonctionnement sur les 4 années, et en définissant un coût moyen communautaire dépensé par la collectivité au km pour la voirie.

Le coût au km en investissement a été évalué à 1447 € et en fonctionnement à 198.18 € soit 1645.47 € du km.

Pour la commune de Mouthiers-Sur-Boëme, le linéaire de voirie étant de 47,74 kms, l'attribution de compensation s'élèverait à 78 558,05 € mais ne tient pas compte des emprunts nécessaires au financement de ces programmes.

Vu le rapport de la CLECT en date du 22 novembre 2016.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la restitution de la compétence voirie à la commune à compter du 1er janvier 2017;
- VALIDE le rapport de la CLECT fixant les attributions de compensations correspondantes.

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 15/12/2016, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le **26 DEC. 2016**

Le Maire,  
Michel CARTERET.

